

10 décembre 2009

La Direction a une nouvelle proposition de budget pour passer d'un taux de RMPP (Rémunération Moyenne du Personnel en Place) de 3,9 % à un taux de 4,1 %.

On retrouve quasiment le taux de RMPP de 2009, mais avec une répartition différente, la Direction entendant le principe de privilégier les mesures générales dans une enveloppe constante donc au détriment des mesures individuelles.

De plus, les mesures de grille (0,3 %) résultant de la réforme du régime de retraite des IEG viennent impactées fortement le budget des avancements au choix pour 2010.

	2009	2010
SNB	1,10	1,20
Ancienneté	0,60	0,55
Grille		0,30
Divers	0,15	0,10
GF mobilité	0,40	0,40
GF ADP	0,65	0,85
Avancements au choix	1,30	0,70
RMPP	4,20	4,10



Pour la Direction, il importe que les salariés aient la mesure des efforts consentis par l'entreprise.

Pour FO Energie et Mines, il est essentiel que les salariés aient, tant collectivement qu'à titre individuel, la part qu'il leur revient de la production des richesses résultant de leur travail.

FO Energie et Mines revendique des taux d'avancements clairement identifiés par collègue au même niveau qu'en 2009.